



SOS INSERTION ET ALTERNATIVES

SOS INSERTION ET ALTERNATIVES

379 AVENUE DU PRESIDENT WILSON

93210 – LA PLAINE SAINT-DENIS

COMPTES ANNUELS CUMULÉS

ARRETES AU 31 DECEMBRE 2006

EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER 2006 AU 31 DECEMBRE 2006

NOTE SUR LA PRESENTATION DES COMPTES	1
BILAN ACTIF	2
BILAN PASSIF	3
COMPTE DE RESULTAT	4 - 5
ANNEXE	6 - 35
DETAIL DES COMPTES	36
Bilan.....	37 - 86
Compte de résultat	87 - 171

IA20	SOS INSERTION & ALTERNATIVES COMPTES ANNUELS au 31/12/2006	Page 1
------	---	--------

NOTE SUR LA PRESENTATION DES COMPTES

1- LISTE DES STRUCTURES COMPRISES DANS LE PERIMETRE

AU 31/12/2006	AU 31/12/2005
IA20 SOS INSERTION & ALTERNATIVES - I315 : ASSOCIATION - I308 : GERMINAL - I308 : TREMPLIN 94 (ex : DIWAN) - I301 : ENVOL INSERTION - I304 : DECLIC - I310 : CER MARITIME - I312 : CER MORBIHAN - I311 : CER GUYANE - I302 : FIL D'ARIANE - I306 : FABRIQUE DE MOUVEMENTS - I309 : CER LOZERE - I305 : CER MARTINIQUE - I313 : CER 93 - I314 : POINT SUD - I316 : UHD GUYANE - I307 : LA PASSERELLE	IA20 SOS INSERTION & ALTERNATIVES - SIEGE - GERMINAL - TREMPLIN 94 (ex : DIWAN) - ENVOL INSERTION - DECLIC - CER MARITIME - CER MORBIHAN - CER GUYANE - FIL D'ARIANE - FABRIQUE DE MOUVEMENTS - CER LOZERE - CER MARTINIQUE - CER 93 - POINT SUD - UHD GUYANE - LA PASSERELLE

Les structures font l'objet d'un compte administratif distinct.

BILAN ACTIF	Brut	Amort. & Provision	Net au 31/12/06	Net au 31/12/05
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Logiciels, droits & valeurs similaires	50 113,16	16 426,80	33 686,36	32 003,02
Fonds commercial				
Autres				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	56 406,14		56 406,14	56 406,14
Constructions	225 624,54	33 951,60	191 672,94	203 818,99
Installations techniques, matériels et outillage industriels	12 250,13	3 815,88	8 434,25	31 739,95
Autres	1 495 701,48	510 259,89	985 441,59	746 096,91
Immobilisations corporelles en cours	7 435,71		7 435,71	
Avances et acomptes				1 130,22
Immobilisations financières				
Participations	83 897,73		83 897,73	83 897,73
Créances rattachées à des participations	4 010,75		4 010,75	3 963,25
Titres immobilisés de la dotation				
Autres titres immobilisés	200,00		200,00	200,00
Prêts	1 600,00		1 600,00	1 400,00
Autres	305 827,57	4 270,68	301 556,89	266 856,79
ACTIF IMMOBILISE	2 243 067,21	568 724,85	1 674 342,36	1 427 513,00
Comptes de liaison				
Stocks				
Matières premières et autres approvisionnements				
En cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	68 718,24		68 718,24	50 668,92
Créances (2) :				
Créances usagers et comptes rattachés	3 253 638,33	8 549,92	3 245 088,41	2 003 533,27
Autres	1 192 616,96	30 027,69	1 162 589,27	2 180 269,82
Valeurs mobilières de placement	7 693,95		7 693,95	7 693,95
Disponibilités	2 955 684,70		2 955 684,70	1 469 309,15
Charges constatées d'avance (2)	62 701,36		62 701,36	58 252,23
ACTIF CIRCULANT	7 541 053,54	38 577,61	7 502 475,93	5 769 727,34
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL	9 784 120,75	607 302,46	9 176 818,29	7 197 240,34
(1) Dont à moins d'un an (2) Dont à plus d'un an ENGAGEMENTS RECUS Legs net à réaliser : - acceptés par les organes statutairement compétents - autorisés par l'organisme de tutelle Dons en nature restant à vendre				

BILAN PASSIF	31/12/2006	31/12/2005
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise	17 624,45	7 624,45
Ecarts de réévaluation		
Réserves	759 979,05	654 421,64
Report à nouveau (a)	725 872,80	564 217,99
Résultat de l'exercice (b)	133 633,13	475 216,24
Autres fonds associatifs		
Fonds associatifs avec droit de reprise :		
- Apports		
- Legs et donations		
- Résultats sous contrôle de tiers financeurs (a)	-917 036,49	-1 060 410,70
Ecarts de réévaluation		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		
Provisions réglementées	1 032 792,91	383 228,91
Droit des propriétaires (commodat)		
FONDS ASSOCIATIFS	1 752 865,85	1 024 298,53
Compte de liaison		
Provisions pour risques	78 990,27	145 627,41
Provisions pour charges	29 025,76	
Fonds dédiés :		
- Sur subventions de fonctionnement	196 933,18	141 815,68
- Sur autres ressources		
PROVISIONS ET FONDS DEDES	304 949,21	287 443,09
Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (1)	5 383 458,12	3 998 243,00
Emprunts et dettes financières divers	55 443,00	743 756,17
Avances et acomptes reçus sur commande en cours		97 000,00
Dettes fournisseurs et comptes rattachés (c)	779 905,46	119 035,34
Dettes fiscales et sociales	776 167,89	797 056,76
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	119 246,48	125 827,23
Produits constatés d'avance	4 782,28	4 580,22
DETTES	7 119 003,23	5 885 498,72
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	9 176 818,29	7 197 240,34
(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques	4 341 754,79	2 806 957,19
ENGAGEMENTS DONNES		
Legs nets à réaliser :		
- acceptés par les organes statutairement compétents		
- autorisés par l'organisme de tutelle		
Dons en nature restant à payer		

COMPTE DE RESULTAT - Première Partie	31/12/2006	31/12/2005
Produits d'exploitation (1)		
Ventes de marchandises		
Prestations de services facturées		
- Prix de journée	10 166 933,21	9 259 257,53
- Dotation globale		
- Autres	280 157,98	324 075,37
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	672 907,17	630 969,99
Reprises sur provisions amortissements, transferts de charges	138 552,90	241 338,50
Cotisations		
Autres produits (hors cotisations)	301 720,74	358 921,56
TOTAL I	11 560 272,00	10 814 562,95
Charges d'exploitation (2)		
Achats de marchandises		
Variations stock de marchandises		
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variation stocks matières premières et approvisionnements		
Autres achats et charges externes	4 312 815,72	3 945 538,73
Impôts, taxes et versements assimilés	383 672,25	384 828,14
Salaires et traitements	3 616 238,92	3 549 127,99
Charges sociales	1 788 127,38	1 774 200,07
Dotation aux amortissements et aux provisions		
Sur immobilisations : dotation aux amortissements	212 478,85	265 973,39
Sur immobilisations : dotation aux provisions		1 664,86
Sur actif circulant : dotation aux provisions	38 577,61	36 704,79
Pour risques et charges : dotation aux provisions	63 834,94	145 627,41
Autres charges	146 260,25	109 099,71
TOTAL II	10 562 005,92	10 212 765,09
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	998 266,08	601 797,86
Quotes parts de résultat sur opérations faites en commun		
Excédent ou déficit transféré III		
Déficit ou excédent transféré IV	29 534,00	7 105,00
(1) Droit produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		

COMPTE DE RESULTAT - Deuxième Partie	31/12/2006	31/12/2005
Produits financiers :		
Produits financiers de participation		160,12
Produits autres valeurs mobilières		233,86
Autres intérêts et produits assimilés	19 985,02	136,62
Reprise sur provisions et transferts de charges	47,50	48,00
Différence positive de change	4,30	
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement		
TOTAL V	20 036,82	578,60
Charges financières :		
Dotations aux amortissements et aux provisions	4 270,68	47,50
Intérêts et charges assimilées	149 076,73	105 273,09
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL VI	153 347,41	105 320,59
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	-133 310,59	-104 741,99
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)	835 421,49	489 950,87
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	4 718,00	205 622,02
Sur opérations en capital	17 488,00	24 709,05
Reprises sur provisions et transferts de charges	60 000,00	129 970,00
TOTAL VII	82 206,00	360 301,07
Charges exceptionnelles :		
Sur opérations de gestion	63 853,81	112 181,39
Sur opérations en capital	3 636,90	36 704,88
Dotation aux amortissements et provisions	661 256,15	154 746,68
TOTAL VIII	728 746,86	303 632,95
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-646 540,86	56 668,12
Impôt sur les sociétés (IX)	130,00	
TOTAL DES PRODUITS	11 662 514,82	11 175 442,62
TOTAL DES CHARGES	11 473 764,19	10 628 823,63
SOLDE INTERMEDIAIRE	188 750,63	546 618,99
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	141 815,68	70 412,93
- Engagements à réaliser sur ressources affectées	196 933,18	141 815,68
EXCEDENT OU DEFICIT	133 633,13	475 216,24
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Produits		
Bénévolat		
Prestations en nature		
Dons en nature		
Total		
Charges		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Personnel bénévole		
Total		

ANNEXE

ASSOCIATION SOS INSERTION ET ALTERNATIVES

39, boulevard Beaumarchais

75003 PARIS

ANNEXE

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2006, sont caractérisés par les données suivantes :

- Total du bilan	9 176 818,29 €
- Total du compte de résultat (produits)	11 662 514,82 €
- Résultat de l'exercice - Excédent	133 633,13 €

L'exercice a une durée de 12 mois et s'étend du 01/01/2006 au 31/12/2006.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels établis par le Conseil d'Administration de l'Association.

Note n° 1	Règles et méthodes comptables
Note n° 2	Tableau des immobilisations
Note n° 3	Tableau des amortissements
Note n° 4	Variation des fonds associatifs
Note n° 5	Tableau des provisions
Note n° 6	Etat des créances et des dettes
Note n° 7	Tableau de variation des fonds dédiés
Note n° 8	Bilan financier
Note n° 9	Détail des charges et produits constatés d'avance
Note n° 10	Produits à recevoir
Note n° 11	Charges à payer
Note n° 12	Engagements hors bilan
Note n° 13	Tableau des filiales et participations
Note n° 14	Effectif moyen au 31/12/2006
Note n° 15	Information sur les postes des entreprises liées

PROCESSUS D'ETABLISSEMENT DES COMPTES ANNUELS DE L'ASSOCIATION

Dans un premier temps, les comptes annuels des différentes structures comprises dans le périmètre sont cumulés.

Dans un deuxième temps, les comptes réciproques, actifs et passifs (comptes de liaison inter établissement), sont éliminés ainsi que les comptes de résultat (charges et produits dont les frais de siège et mouvements de cessions internes) internes au périmètre de l'association.

Les structures qui ont des activités soumises à approbation font l'objet d'un compte administratif distinct.

NOTE N° 1 : REGLES ET METHODES COMPTABLES
--

1. PRINCIPES COMPTABLES

- a) Les comptes annuels de l'exercice 2006 ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence, de la permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, de l'indépendance des exercices, et la continuité de l'exploitation.

Il est notamment précisé :

- Rappel : les établissements suivants ont été fermés par arrêtés en 2005 :
 1. C.E.R. MARTINIQUE le 24/10/2005
 2. C.E.R. MARITIME le 01/08/2005

- b) Il a été fait application des dispositions particulières résultant :

- du règlement n° 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations à l'exception de la comptabilisation du solde des charges à répartir constaté au 31/12/2004;
- de l'instruction 87-67 du 16 mars 1987 relative à l'adaptation de l'instruction comptable applicable aux établissements publics hospitaliers (M 21), aux établissements et services sanitaires, sociaux et médico-sociaux gérés par des organismes privés à but non lucratif ;
- De l'arrêté du 19 décembre 2005 modifié par l'arrêté du 19 avril 2006 et du 19 décembre 2006 relatif au plan comptable applicable aux établissements et services privés sociaux et médico-sociaux relevant du I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles (M 22) ;
- des contraintes particulières imposées par les organismes financeurs dans le cadre de la fixation de certains tarifs de prestations et notamment :
 - ✓ les subventions de fonctionnement de la Ville, des Conseil Généraux, d'Ensemble Contre le Sida, AGEFIPH, du Fonds Social Européen, de la Caisse d'Epargne de Paris, de la D.A.S.S de Paris, de la Direction Départemental de la Jeunesse et des Sports et des Conseils Régionaux sont comptabilisées pour leurs montants attribués correspondant à l'arrêté des différents financeurs.
 - ✓ les ressources versées par la CAF sont comptabilisées dès leur attribution en fonction de la période de versement et de la réalisation de l'activité s'y rattachant.

c) La présentation des comptes annuels et les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent, à l'exception des éléments suivants :

- Les dettes et créances entre les entités du Groupe SOS étaient comptabilisées dans des sous comptes du compte 451 ou 455 jusqu'au 31/12/2005. Depuis l'exercice 2006, elles sont enregistrées dans des comptes clients (411) et fournisseurs (401).

c) Il a été fait application des dispositions particulières résultant du règlement n°99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes des associations et fondations et des règlements CRC n°2002-10 et 2004-06 relatifs aux actifs, à leur amortissement et à leur dépréciation.

L'application des règlements CRC n°2002-10 et 2004-06 concerne uniquement le CER MORBIHAN pour lequel la construction a été décomposée en méthode prospective. Ceci a entraîné la mise en évidence du coût d'achat du terrain pour une valeur de 56 406,14 €.

Pour autant, afin de maintenir l'équilibre du plan de financement, une dérogation au règlement CRC n°2002-10 a entraîné la comptabilisation de l'antériorité des amortissements liés au terrain - soit 2 820,31 € - en amortissements dérogatoires.

La dotation 2006, également comptabilisée en amortissements dérogatoires, s'élève à 2 821,00 €.

d) L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite historique à l'exception des éléments explicités ci-dessus. Plus particulièrement les modes et méthodes d'évaluation ci-après décrites ont été retenus pour les divers postes des comptes annuels.

2. LES PRINCIPALES METHODES UTILISEES ONT ETE LES SUIVANTES :

L'association gère des établissements et services dont les comptes sont établis en appliquant les règles comptables édictées par le décret 2003-1010 du 22 octobre 2003 et par l'Instruction n°87-67 du 16 mars 1987 dite Instruction M21 bis.

Ces règles permettent à ces établissements et à ces services de calculer les tarifs pris en compte par les financeurs.

Les règlements sur les actifs (2004-06) et sur les amortissements (2002-10) ne sont pas à ce jour acceptés par les financeurs, dans les comptes des établissements et services qu'ils financent.

Les divergences entre règles comptables utilisées pour la production des comptes administratifs et règles comptables issues des règlements ci-dessus portent essentiellement sur le montant de la dotation aux amortissements.

Le décalage entre les dotations aux amortissements calculées selon les règles comptables et les règles administratives présente un caractère temporaire dans la mesure où les règles

de financement de ces établissements et services assurent la pérennité de la prise en charge de l'ensemble du coût d'acquisition des immobilisations en question.

A ce jour, les organismes compétents n'ont pas publié de doctrine permettant l'utilisation de règles comptables neutralisant ce décalage.

Par ailleurs, la réglementation comptable appliquée pour l'établissement de ces comptes administratifs est issue du décret du 22 octobre 2003, dont la valeur juridique est supérieure à celles des règlements comptables publiés par arrêté interministériel.

Compte tenu de ces éléments et dans l'attente d'une position des organismes compétents, il a été décidé en application de l'article L. 123-14 du Code de Commerce de déroger à la mise en œuvre des règles comptables issues des règlements comptables 2004-06 et 2002-10 pour ce qui concerne le calcul des dotations aux amortissements.

En effet, l'application littérale de ces règlements aurait conduit à donner une image fidèle erronée du résultat de l'association.

Le résultat de l'association aurait été majoré ou minoré temporairement de la différence entre la dotation aux amortissements calculée selon les dispositions du règlement comptable 2002-10 et celle calculée selon les règles en vigueur pour l'établissement des comptes administratifs.

Compte tenu de ce qui précède, il y a lieu de noter :

a) Immobilisations corporelles immeubles

Elles ont fait l'objet d'une décomposition suivant les directives des nouveaux règlements à partir des éléments antérieurement valorisés. Ceci n'a pas entraîné d'incidence ni sur la situation nette comptable ni sur les amortissements.

b) Immobilisations corporelles meubles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, c'est-à-dire à leur prix d'achat augmenté des frais accessoires.

L'application des règlements n'a pas apporté de modifications dans la présentation de ces comptes.

c) Les amortissements pour dépréciation ont été pratiqués suivant le mode linéaire sur la valeur d'acquisition des biens

Cette méthode a été jugée opportune sans qu'il soit nécessaire de retenir une valeur de cession.

Les amortissements sont calculés en fonction de leur durée normale d'utilisation :

- Logiciels	1 an
- Installations techniques, matériels et outillages	5 à 10 ans
- Matériel de transport	2 à 5 ans
- Mobilier, matériel de bureau	2 à 5 ans
- Matériel audio, vidéo, de loisir et d'électroménager	3 à 5 ans

L'amortissement est pratiqué à compter de la mise en service de l'élément d'actif à amortir selon la règle du prorata temporis.

d) Immobilisations financières

Les titres de participation ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés lors de leur acquisition.

Ils peuvent être, le cas échéant, dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur à la clôture de l'exercice.

e) Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire d'une créance est inférieure à sa valeur comptable.

Les créances sont comptabilisées dès que le débiteur véritable est identifié (instruction M 21 bis § 313).

Au titre de l'exercice 2006 une provision pour dépréciation a été comptabilisée à hauteur de 38 577,61 €. Au titre de 2006 une reprise de provision pour dépréciation a été reprise pour un montant total de 109 815,97 €.

En outre, des pertes sur créances irrécouvrables ont été constatées pour un montant global de 73 183,58 €.

f) Valeurs mobilières de placement

Elles sont valorisées à leur coût d'acquisition par rapport au cours de la bourse. Au 31/12/2006, il n'existe pas de plus value latente. Le montant des valeurs mobilières de placement s'élève à 7 693,95 € au 31/12/2006, montant identique à 2005.

g) Emprunts

Les emprunts sont comptabilisés en valeur brute (montant en capital).

h) Différences sur réalisation d'immobilisations

Sont affectés à ce compte les plus ou moins values sur cessions ou sorties d'actif (Instruction M21 Bis), notamment les plus values sur cessions de valeurs mobilières de placement.

Au titre de l'exercice 2006, une provision a été comptabilisée à hauteur de 11 543,00 €. Cette écriture permet de transférer en section d'investissement la plus value qui représente la différence entre les montants enregistrés dans les comptes 675 et 775 et concerne l'établissement du C.E.R. Guyane.

i) Provision pour risques et charges

Certaines provisions pour risques et charges, octroyées par les autorités de contrôle sont dérogoires au règlement CRC 2000-06.

Les provisions pour risques et charges comprennent tant les risques économiques supportés par l'Association que les compléments de charges actés par les autorités de tarification.

A ce titre, une provision a été comptabilisée sur 2005 à hauteur de 60 000,00 € pour couvrir le risque de versement d'une indemnité forfaitaire rattachée au transfert d'un bail emphytéotique. Cette provision concerne le C.E.R. Guyane.

Au titre de 2006, cette provision a été reprise afin de couvrir l'indemnité forfaitaire versée dans le cadre du transfert du bail emphytéotique.

Les provisions pour gros entretiens ou grandes révisions incluent les nouvelles règles applicables à compter du 1^{er} janvier 2002 concernant la définition des gros entretiens ou grandes révisions.

Ces nouvelles règles excluent clairement les dépenses de remplacement d'actif pour ne garder que les dépenses d'entretien. Cette nouvelle règle donne un caractère obligatoire à la constitution de telle provision.

j) Dettes provisionnées pour congés à payer

La provision pour congés à payer, et les charges sociales et fiscales y afférentes sont comprises dans les autres dettes.

Le différentiel entre le montant de la provision au 31/12/2006 et au 31/12/2005 a été porté :

- au compte de résultat **uniquement** pour les établissements qui ne sont pas sous contrôle des tiers financeurs (donc hors établissements médico-sociaux).

La provision pour congés payés s'inscrit dans le cadre de passif pour tenir compte du rejet de dépenses formulé par les autorités de tarification.

Détail des exceptions :

Pour le établissements suivants :

- Le C.E.R. Lozère pour 7 445,77 €, la variation liée aux congés payés constatée au 31/12/2005 a été rejetée par la D.R.P.J.J. Il a été décidé de comptabiliser ce rejet dans un compte de résultat sous contrôle de tiers financeur- congés payés (compte 11519700I309) débiteur.

- Le C.E.R. 93 pour 24 917,67 €, la variation liée aux congés payés constatée au 31/12/2005 a été rejetée par la D.R.P.J.J. Il a été décidé de comptabiliser ce rejet dans un compte de résultat sous contrôle de tiers financeur- congés payés (compte 11519700I313) débiteur.
- L'U.H.D. Fil d'ARIANE pour 34 754,98 €, la variation liée aux congés payés constatée au 31/12/2005 a été rejetée conjointement par la D.R.P.J.J et le Conseil Général. Il a été décidé de comptabiliser ce rejet dans un compte de résultat sous contrôle de tiers financeur- congés payés (compte 11519700I302) débiteur.
- L'U.H.D. FABRIQUE DE MOUVEMENT pour 24 860,75 €, la variation liée aux congés payés constatée au 31/12/2005 a été rejetée conjointement par la D.R.P.J.J et le Conseil Général. Il a été décidé de comptabiliser ce rejet dans un compte de résultat sous contrôle de tiers financeur- congés payés (compte 11519700I306) débiteur.
- L'U.H.D. LA PASSERELLE pour 6 269,60 €, la variation liée aux congés payés constatée au 31/12/2005 a été rejetée conjointement par la D.R.P.J.J et le Conseil Général. Il a été décidé de comptabiliser ce rejet dans un compte de résultat sous contrôle de tiers financeur- congés payés (compte 11519700I307) débiteur.

Cette nouvelle approche traduit le caractère temporaire de la non prise en charge par les différentes autorités de tarification susvisées de la dette liée aux congés à payer de ladite structure.

Ce nouveau poste est mouvementé du fait du changement de méthode de comptabilisation des droits à congés payés dans le secteur des établissements sous gestion contrôlée, intervenu en 2000 par soucis de respecter strictement les règles comptables.

En effet, l'inscription en charges (donc en résultat) des droits à congés payés, acquis par les personnels des établissements sous gestion contrôlée, mais non encore utilisés au 31 décembre, est de plus en plus refusée par les autorités de tarification, qui préfèrent ne financer les congés qu'au moment de leur prise effective par les salariés (ou lors de leur départ de l'établissement).

Cette position est contraire aux règles comptables qui disposent que la comptabilisation des droits à congés payés s'effectue dès la naissance de ces droits, et non lors de la prise effective des congés.

Aussi, depuis l'exercice 2005, les droits à congés, acquis mais non encore pris par les salariés des établissements sous gestion contrôlée, sont inscrits dans les comptes, en dettes fiscales et sociales, et dans un compte de report à nouveau congés payés (poste «*Report à nouveau lié aux congés payés*»). L'article 311-5 du plan comptable général, impose normalement, d'imputer en report à nouveau l'incidence du changement de méthode.

Sur le plan financier, cette nouvelle écriture comptable induit un impact au niveau des créances diverses d'exploitation et au niveau des résultats sous contrôle de tiers financeurs, et ne constitue pas une perte. Elle ne fait que traduire le décalage dans le temps entre la naissance des droits à congés (qui s'acquiert au jour le jour) et leur financement (qui s'acquiert à la date effective de prise des congés, donc au cours de l'exercice suivant, à l'issue de la période de référence). Les congés payés ont toujours été, et seront toujours pris en charge par les organismes financeurs. Le poste « *Résultats sous contrôle de tiers financeurs – congés payés* » peut donc être assimilé à une créance sur les organismes financeurs, créance correspondant au complément de fonds à recevoir au 31 décembre pour financer les droits à congés dès leur acquisition et non lors de leur prise effective.

k) Provisions pour indemnité de départ en retraite

Les engagements hors bilan évalués pour l'ensemble du personnel présent au 31/12/2006 se montent à 103 789,00 €.

Une évaluation actuarielle interne des engagements de l'Association est réalisée au 31 décembre 2006.

Les modalités de calculs ont été les suivantes :

- prise en compte d'un taux d'actualisation 4,20%,
- coefficient de calcul de l'indemnité en application de la Convention Collective de l'Association,
- l'âge de départ à la retraite est fixé à 65 ans,
- application d'une probabilité de présence jusqu'à la retraite (rotation),
- il est tenu compte du salaire du mois de décembre 2006 en appliquant à celui-ci le nombre d'années acquis au 31/12/2006 divisé par le nombre d'années restant à courir avant l'âge du départ à la retraite.

Le montant de l'engagement inscrit est proratisé en fonction du nombre de droits acquis en matière d'années de présence pour chacun des salariés.

l) Engagements à réaliser sur fonds dédiés :

Les fonds dédiés, mis en place par le règlement CRC n°99-01, enregistrent la partie des ressources affectées par des tiers financeurs à des projets définis qui n'a pas encore pu être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

m) Compte de résultat

Les comptes de résultat étant soumis aux autorités de contrôle, ces chiffres ont un caractère provisoire dans l'attente de leur arrêté définitif par les organismes compétents.

n) Comptes Cumulés

Les comptes des établissements sont repris intégralement à partir de la comptabilité autonome de chaque établissement.

Les principes d'élimination sont les suivants :

- **au bilan**
Elimination des comptes de liaison inter établissement.
- **au compte de résultat**
Elimination des comptes de charges et produits internes au périmètre de l'association.

o) Droit Individuel à la Formation

Ces dépenses sont imputables sur l'obligation légale de l'entreprise de participer au développement de la formation professionnelle continue.

Aucune demande de formation n'a été présentée au 31/12/2006 et aucun passif n'existe à ce sujet.

A noter qu'au 31/12/2006 le volume d'heures de formation cumulé correspondant aux droits acquis au titre du DIF a été évalué à 3 682 heures.

p) Produits et charges exceptionnelles (hors reprises de provisions et transferts de charges)

Les produits exceptionnels pour 22 206,00 € et les charges exceptionnelles (pour 67 490,71 € tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

q) Dons

Les dons manuels sont portés en recettes exceptionnelles. Au titre de l'exercice 2006, le montant perçu s'élève à 3 600,00 €.

r) Volontariat associatif

Dans le cadre de la loi N° 2006-586 du 23 mai 2006, les rémunérations ainsi que leurs avantages en nature des deux plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés de l'association, se sont élevés à 93 941,79 €.

3- **Changement de méthode – dérogation aux principes comptables**

Changement de méthode : Dettes provisionnées pour congés à payer (établissements exclus : Germinal, l'Association, Tremplin, Déclic, Envol et Insertion, Point Sud et les établissements fermés sous contrôles de tiers financeurs : C.E.R. Martinique et Maritime)

La provision pour congés à payer s'inscrit dans le cadre du passif éventuel pour tenir compte du rejet de dépenses formulé par les différentes autorités de tarification.

Le montant de la « provision pour congés à payer » qui était de 177 190,89 € au 31 décembre 2005, a été porté à un compte de « *Résultats sous contrôle de tiers financeurs- congés payés* », compte 11519700.

La « provision pour congés à payer » au 31 décembre 2006 s'élève à 211 820,71 €. Le différentiel entre le montant de la provision au 31 décembre 2005 et au 31 décembre 2006, soit 34 629,82 €, a été porté dans un compte de « *Résultats sous contrôle de tiers financeurs- congés payés* », sans passer par le compte de résultat.

Cette méthode de comptabilisation tient compte du refus systématique de la prise en charge des congés payés par les tiers financeurs.

En effet, l'inscription en charges (donc en résultat) des droits à congés payés, acquis par les personnels des établissements sous gestion contrôlée, mais non encore utilisés au 31 décembre, est systématiquement refusée par les autorités de tarification, qui préfèrent ne financer les congés qu'au moment de leur prise effective par les salariés (ou lors de leur départ de l'établissement).

En appliquant la même méthode que celle retenue en sur 2005, l'association aurait constatée une charge complémentaire sur 2006 de 34 629,82 €, faisant passer le résultat de 133 633,13 € à 99 003,31 € diminuant d'autant le montant du poste « *Résultats sous contrôle de tiers financeurs – congés payés* ».

Cette méthode de comptabilisation s'inscrit pleinement dans un changement de méthode.

Sur le plan financier, cette écriture comptable n'emporte aucune conséquence, et ne constitue pas une perte. Elle ne fait que traduire le décalage dans le temps entre la naissance des droits à congés (qui s'acquièrent au jour le jour) et leur financement (qui s'acquiert à la date effective de prise des congés, donc au cours de l'exercice suivant, à l'issue de la période de référence). Les congés payés ont toujours été, et seront toujours pris en charge par les organismes financeurs. Le poste « *Résultats sous contrôle de tiers financeurs – congés payés* » peut donc être assimilé à une créance sur les organismes financeurs, créance correspondant au

Ce schéma comptable traduit une modification par rapport à l'exercice précédent mais permet, in fine, une meilleure analyse des fonds associatifs de l'Association.

4- Informations complémentaires

- a) Des dotations en fonds de réserve liées à l'équilibre de la section d'investissement ont été comptabilisées pour un montant total de 45 000,00 € (comptes 148610). Ces dotations sont des prés affectations des résultats des activités soumises à approbation.

Une dotation à hauteur de 30 000,00 € a été accordée dans le cadre du budget exécutoire 2006 et concerne l'établissement C.E.R. Guyane.

Une dotation à hauteur de 15 000,00 € a été accordée dans le cadre du budget exécutoire 2006 et concerne l'établissement U.D.H. Tik'AZ Guyane.

- b) Des dotations en fonds de réserve de trésorerie ont été comptabilisées pour un montant total de 590 200,00 € (Compte 141000). Ces dotations sont des prés affectations des résultats des activités soumises à approbation.

Elle concerne les établissements suivants, à savoir :

- Le Fil d'Ariane pour un montant de 95 200,00 €
- Décliv pour un montant de 200 000,00 €
- La Fabrique de Mouvement pour un montant de 30 000,00 €
- La Passerelle pour un montant de 30 000,00 €
- Tremplin pour un montant de 155 000,00 €
- C.E.R. Guyane pour un montant de 80 000,00 €

- c) Le C.E.R. Martinique

Rappel 2004 :

Compte tenu des risques de non continuité d'exploitation présent sur le C.E.R. Martinique, il a été décidé de comptabiliser une provision pour risque de :

- 129 970,00 € au titre du coût des licenciements économiques du personnel,
- 14 022,87 € au titre des dépréciations des immobilisations corporelles et financières.

Soit 143 992,87 € au total.

Suivi 2005 :

L'établissement C.E.R Martinique a été définitivement fermé par arrêté en date du 24 octobre 2005. A ce titre, il a été procédé à la reprise des provisions pour risques comme décrites ci-dessus afin de couvrir les charges engendrées dans le cadre de cette fermeture et de la façon suivante :

- 129 970,00 € au titre du coût des licenciements économiques du personnel par un compte 787500,
- 14 022,87 € au titre des dépréciations des immobilisations corporelles et financières par un compte 7816.

Soit 143 992,87 € au total.

Suivi 2006 :

Un budget de clôture a été initié au cours de l'année 2006. A ce jour, aucun écrit de la part de la D.R.P.J.J. de Paris n'a été reçu confirmant le montant exact qui sera retenu par l'autorité de tarification.

Ce budget de clôture devrait solder définitivement les résultats déficitaires arrêtés au 31/12/2004 et au 31/12/2005 ainsi qu'éventuellement les dépenses engagées au titre de 2006. Ces crédits exceptionnels seront comptabilisés en produits d'exploitation sur l'exercice 2007.

- d) La présente information a pour objet de préciser la nomenclature budgétaire et comptable de tous les établissements composant actuellement les différentes Associations du Groupe SOS.

Afin de répondre aux nouvelles modalités de financement des établissements et dans un souci de simplification dans le cadre de l'élaboration des Comptes Combinés du Groupe SOS, des modifications ont été apportées aux différents plans de comptes utilisés par les différentes Associations dudit Groupe aux fins de les unifier.

Cette harmonisation permettra de mettre en exergue toutes les opérations économiques et financières réalisées au sein du Groupe SOS. Cette démarche s'inscrit dans une volonté d'amélioration de la gestion comptable des établissements et pour cela on a harmonisé le plan comptable.

Le plan de comptes a été établi à partir du plan de comptes du plan comptable général et intègre les spécificités apportées par le Règlement N°99-01 ; les comptes ne pouvant pas concerner les Associations et les Fondations n'ont pas été repris.

- Règlement Comptable 99-01 Plan Comptable applicable aux Associations et Fondations ;
- Règlement Comptable 99-03 Plan Comptable Général, article 432-1 du P.C.G., modifié par le par Règlements C.R.C. N° 99-08, article 3 du 24 novembre 1999 et N° 2000-06, articles 13.1 à 13.4, du 7 décembre 2000.

Un certain nombre de comptes non prévus dans ces deux règlements, dans l'arrêté du 19 décembre 2005 et dans les deux circulaires 2005 pour les établissements publics de santé et des établissements privés antérieurement financés par dotation globale, ont été rajoutés et caractérisés de la façon suivante :

- Comptes spécifiques au secteur Sanitaire et Social proposés à partir d'un recouplement nomenclature « M 21 Bis », de la nomenclature M 22 et de la nomenclature des établissements de santé publics et privés financés antérieurement par dotation globale ;

- Comptes spécifiques supplémentaires proposés par l'Ordre des Experts Comptables et de la Compagnie des Commissaires aux Comptes ;
- De l'arrêté du 19 décembre 2005 modifié par l'arrêté du 19 avril 2006 et du 19 décembre 2006 relatif au plan comptable applicable aux établissements et services privés sociaux et médico-sociaux relevant du I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles (M 22) ;

□ Pour les établissements et services privés de santé antérieurement financés par dotation globale (Sanitaire) Ordonnance N°2005-406 du 2 Mai 2005 simplifiant le régime juridique de santé et la circulaire N°DHOS/F4/2005/351 du 25 Juillet 2005 relative au nouveau régime budgétaire et comptable. (SOS H.S. Maison Sur Seine actuellement) ;

□ Pour les établissements et services privés de santé antérieurement financés par dotation globale (Sanitaire) selon la circulaire DGCP/5C/DHOS/F4/2005 N° 528 du 30 novembre 2005 relative à la nomenclature budgétaire et comptable 2006.

Ces modifications de comptes ont été réalisées en garantissant les agrégats de la période écoulée, soit l'exercice 2005 et in fine le bilan d'ouverture 2006 correspond bien au bilan de clôture de l'exercice précédent.

e) Charges liées à l'impôt :

La charge d'impôt est due à la possession des titres des entités lucratives détenues.

f) Reclassement comptable :

Suite à une rencontre avec la D.R.P.J.J. et le Conseil Général du 93 concernant l'établissement la « Fabrique de Mouvement » dans le cadre de l'arrêté du compte administratif 2005, il a été convenu de modifier l'affectation retenu au titre de l'exercice 2004, à savoir transférer 110 000,00 € des réserves liées à l'équilibre de la section d'investissement, à la réserve de trésorerie.

g) Scission de l'établissement POINT SUD :

A compter du 1^{er} janvier 2007, l'établissement POINT SUD deviendra au Association satellite du Groupe SOS afin de lui permettre d'obtenir des financements complémentaires dans le cadre de l'agrément Jeunesse et Sport et de facto retrouver le chemin de l'équilibre financier.

FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

NEANT

NOTE N° 2 : TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

IMMOBILISATIONS	Valeur brute début exercice	acquisitions	cessions	Virement de poste à poste	Valeur brute fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Frais établissement					
Autres immobilisations incorporelles	45 776,92	6 341,21	2 004,97		50 113,16
TOTAL (I)	45 776,92	6 341,21	2 004,97		50 113,16
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains	56 406,14				56 406,14
Constructions	228 504,24		2 879,70		225 624,54
Installations techniques matériel et outillage	49 596,20	6 573,53		-43 919,60	12 250,13
Installations générales, aménagements divers	642 476,14	324 005,48			966 481,62
Matériel de transport	146 695,24	4 799,00	39 979,31		111 514,93
Matériel de bureau et informatique	191 320,29	38 471,67	46 407,68	-11 703,50	171 680,78
Mobilier	95 583,11	36 065,71	5 660,58		125 988,24
Autres	55 667,92	18 396,41	9 651,52	55 623,10	120 035,91
Immobilisations corporelles en cours		7 435,71			7 435,71
Avances et acomptes	1 130,22	5 772,66	6 902,88		
TOTAL (II)	1 467 379,50	441 520,17	111 481,67		1 797 418,00
IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
Participations	83 897,73				83 897,73
Prêts	1 400,00	2 600,00	2 400,00		1 600,00
Autres titres et immobilisations financières	271 067,54	68 778,88	29 808,10		310 038,32
TOTAL (III)	356 365,27	71 378,88	32 208,10		395 536,05
TOTAL (I+II+III)	1 869 521,69	519 240,26	145 694,74		2 243 067,21

NOTE N° 3 : TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS	Valeur brute début exercice	Augmentation	Diminution	Virement de poste à poste	Valeur brute fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Frais établissement					
Autres immobilisations incorporelles	13 773,90	4 657,87	2 004,97		16 426,80
TOTAL (I)	13 773,90	4 657,87	2 004,97		16 426,80
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains					
Constructions	24 685,25	11 335,00		-2 068,65	33 951,60
Installations techniques matériel et outillage	17 856,25	2 522,18	978,06	-15 584,49	3 815,88
Installations générales, aménagements divers	133 213,31	75 408,26		2 068,65	210 690,22
Matériel de transport	65 710,55	38 706,66	39 979,31		64 437,90
Matériel de bureau et informatique	123 574,70	40 107,97	46 035,90	-3 898,24	113 748,53
Mobilier	36 377,89	20 987,44	4 483,30		52 882,03
Autres	25 104,48	33 266,62	9 352,62	19 482,73	68 501,21
TOTAL (II)	426 522,43	222 334,13	100 829,19		548 027,37
TOTAL (I+II)	440 296,33	226 992,00	102 834,16		564 454,17

NOTE N° 4 : TABLEAU DE VARIATION DES FONDS ASSOCIATIFS

NATURE DES PROVISIONS ET DES RESERVES	Montant début exercice	Affectation résultats et retraitement	Dotation exercice	Reprise exercice	Variation de périmètre	Montant fin exercice
Fonds propres						
Fonds associatifs sans droit de reprise	7 624,45		10 000,00			17 624,45
Ecart de réévaluation						
Réserves						
Statutaires ou contractuelles						
Réserves réglementaires :						
- investissement	402 924,08	65 000,00				467 924,08
- compensation	65 975,38	40 557,41				106 532,79
- trésorerie	185 522,18					185 522,18
Autres réserves						
Report à nouveau	564 217,99	205 458,23		43 803,42		725 872,80
Résultat de l'exercice	475 216,24	-475 216,24	133 633,13			133 633,13
Autres fonds associatifs						
Fonds associatifs avec droit de reprise						
- Apports						
- Legs et donation						
- Résultats sous contrôle de tiers	-1 060 410,70	159 061,36	161 313,14	177 000,29		-917 036,49
SUBVENTIONS						
PROVISIONS REGLEMENTEES						
Réserve de trésorerie	217 000,00	110 000,00	590 200,00			917 200,00
Amortissements dérogatoires	5 641,40		2 821,00			8 462,40
Différence sur réalisations d'éléments d'actif	160 587,51	-110 000,00	56 543,00			107 130,51
Autres provisions réglementées						
TOTAL (1)	1 024 298,53	-5 139,24	954 510,27	220 803,71		1 752 865,85

Affectation résultat en provisions (note 5)

Autres affectations (à détailler)

Total

NOTE N° 5 : TABLEAU DES PROVISIONS

NATURE DES PROVISIONS	Montant début exercice	Affectation résultats et retraitement	Dotation exercice	Reprise exercice	Montant fin exercice
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES					
Provisions pour risques	145 627,41		63 834,94	130 472,08	78 990,27
Provisions pour départ à la retraite					
Provisions pour charges					
Provisions pour grosses réparations		30 000,00		974,24	29 025,76
Provisions pour ARTT					
Autres provisions risques charges					
TOTAL (I)	145 627,41	30 000,00	63 834,94	131 446,32	108 016,03
PROVISIONS POUR DEPRECIATION					
Sur immobilisations :					
- incorporelles					
- corporelles	1 664,86			1 664,86	
- financières	47,50		4 270,68	47,50	4 270,68
Sur stocks et en cours					
Sur comptes clients	13 019,23		8 549,92	13 019,23	8 549,92
Autres provisions pour dépréciation	23 685,56		30 027,69	23 685,56	30 027,69
TOTAL (II)	38 417,15		42 848,29	38 417,15	42 848,29
TOTAL GENERAL (I+II)	184 044,56	30 000,00	106 683,23	169 863,47	150 864,32
Dont dotations et reprises :					
- d'exploitation			102 412,55	109 815,97	
- financière			4 270,68	47,50	
- exceptionnelle				60 000,00	

NOTE N° 6 TABLEAU DES CREANCES ET DES DETTES

CREANCES	MONTANT BRUT	DEGRE DE LIQUIDITE DE L'ACTIF	
		à un an au plus	à plus d'un an
Prêts (1)	1 600,00	1 600,00	
Autres immobilisations financières	305 827,57		305 827,57
Créances art. 58 ou art. 35 < Dotation Globale ou Prix de journée à recevoir			
Usagers et comptes rattachés	3 253 638,33	3 253 638,33	
Autres créances	1 192 616,96	1 192 616,96	
Charges constatées d'avance	62 701,36	62 701,36	
TOTAL	4 816 384,22	4 510 556,65	305 827,57
(1) Montant :			
- Prêts accordés en cours d'exercice	6 218,02		
- Remboursements obtenus en cours d'exercice	6 018,02		

DETTES	MONTANT BRUT	DEGRE D'EXIGIBILITE		
		1 an au plus	à plus d'un an moins 5 ans	à plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	5 383 458,12	4 594 239,85	462 852,27	326 366,00
Emprunts et dettes financières divers	55 443,00	55 443,00		
Fournisseurs et comptes rattachés	779 905,46	779 905,46		
Dettes fiscales et sociales	776 167,89	776 167,89		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Dépôts des hébergés				
Autres dettes	119 246,48	119 246,48		
Produits constatés d'avance	4 782,28	4 782,28		
TOTAL	7 119 003,23	6 329 784,96	462 852,27	326 366,00
(1)				
Emprunts souscrits en cours d'exercice	49 020,20			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	206 378,33			

NOTE N° 7 : TABLEAU DES FONDS DEDIES

Situations	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice (compte 194) A	Utilisation en cours d'exercice (compte 789400) B	Engagements à réaliser sur de nouvelles ressources affectées (compte 689400) C	Fonds restants à engager en fin d'exercice $D = A - B + C$
Ressources					
Engagements à réaliser sur 2007		141 815,68	141 815,68	196 933,18	196 933,18
Total		141 815,68	141 815,68	196 933,18	196 933,18

NOTE N° 8 : BILAN FINANCIER

BIENS	2005	2006	FINANCEMENTS	2005	2006
Biens stables			Financements stables		
Immobilisations incorporelles nettes	32 003,02	33 686,36	Apports ou fonds associatifs	7 624,45	17 624,45
Immobilisations corporelles brutes			Réserves des plus values nettes		
- Terrains	56 406,14	56 406,14	Excédents affectés à l'investissement	402 924,08	467 924,08
- Constructions	228 504,24	225 624,54	Report à nouveau	564 217,99	725 872,80
- Installations, matériels et outillages techniques	1 181 338,90	1 507 951,61	Subventions d'investissements		
- Autres immobilisations corporelles			Provisions réglementées	5 641,40	8 462,40
Immobilisations en cours	1 130,22	7 435,71	Différences sur réalisations d'immobilisations	160 587,51	107 130,51
Immobilisations financières	356 365,27	395 536,05	Emprunts - dettes financières	1 173 010,62	1 015 652,49
Charges à répartir			Amortissements des immobilisations	428 234,79	552 298,05
Autres			Autres - Fonds dédiés		
Résultat Gestion Propre Déficitaire			Résultat Gestion Propre excédentaire		
Comptes de liaison investissement			Comptes de liaison investissement		
TOTAL II	1 855 747,79	2 226 640,41	TOTAL I	2 742 240,84	2 894 964,78
FONDS DE ROULEMENT D' INVESTISSEMENT NEGATIF (I-II)			FONDS DE ROULEMENT D' INVESTISSEMENT POSITIF (I-II)	886 493,05	668 324,37
Actifs stables d'exploitation			Financements stables d'exploitation		
Créance art.35 art.58			Réserves de trésorerie	402 522,18	1 102 722,18
Résultat sous contrôle de tiers financeurs	1 083 570,15	1 073 349,99	Réserve de compensation	65 975,38	106 532,79
Résultat déficitaire			Résultat sous contrôle de tiers financeurs	23 159,45	156 313,50
Autres			Résultat excédentaire	475 216,24	133 633,13
Comptes de liaison trésorerie (stable)			Provisions pour risques et charges	145 627,41	108 016,03
TOTAL IV	1 083 570,15	1 073 349,99	Autres - Fonds dédiés	141 815,68	196 933,18
FONDS DE ROULEMENT D'EXPLOITATION NEGATIF (III-IV)			Comptes de liaison trésorerie (stable)		
FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL NEGATIF			TOTAL III	1 254 316,34	1 804 150,81
Valeurs d'exploitation			FONDS DE ROULEMENT D'EXPLOITATION POSITIF (III-IV)	170 746,19	730 800,82
Stocks			FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL POSITIF	1 057 239,24	1 399 125,19
Avances et acomptes versés	50 668,92	68 718,24	Dettes d'exploitation		
Organismes payeurs, usagers	2 016 552,50	3 251 638,33	Avances reçues	104 797,22	8 112,50
Créances diverses d'exploitation	1 622 499,31	1 105 138,49	Fournisseurs d'exploitation	119 035,34	779 905,46
Créances irrécouvrables en non-valeur		2 000,00	Dettes sociales	748 399,58	748 338,55
Charges constatées d'avance	58 252,23	62 701,36	Dettes fiscales	48 657,18	27 829,34
Report à nouveau CP			Dettes diverses d'exploitation	861 786,18	151 982,51
Autres	581 456,07	87 478,47	Provisions pour dépréciation	36 704,79	38 577,61
Comptes de liaison exploitation			Produits constatés d'avance	4 580,22	4 782,28
TOTAL VI	4 329 429,03	4 577 674,89	Ressources à reverser à l'aide sociale		
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT (VI-V)	2 405 468,52	2 803 552,17	Fonds déposés par les résidents		14 594,47
Liquidités			Autres		
Valeurs mobilières de placement	7 693,95	7 693,95	Comptes de liaison exploitation		
Disponibilités	1 461 733,47	2 950 447,76	TOTAL V	1 923 960,51	1 774 122,72
Régie d'avance	7 575,68	5 236,94	EXCEDENT DE FINANCEMENT D'EXPLOITATION (VI-V)		
Autres			Financements à court terme		
Comptes de liaison trésorerie			Fournisseurs d'immobilisations		
TOTAL VIII	1 477 003,10	2 963 378,65	Fonds des majeurs protégés		
TRESORERIE POSITIVE (VIII-VII)			Concours bancaires courants	2 817 192,09	4 361 027,69
TOTAL DES BIENS (II+IV+VI+VIII)	8 745 750,07	10 841 043,94	VMP		
			Intérêts courus non échus	8 040,29	6 777,94
			Autres		
			Comptes de liaison trésorerie		
			TOTAL VII	2 825 232,38	4 367 805,63
			TRESORERIE NEGATIVE (VIII-VII)	1 348 229,28	1 404 426,98
			TOTAL DES FINANCEMENTS (I+III+V+VII)	8 745 750,07	10 841 043,94

DETAIL DES CHARGES & PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

31/12/2006

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	62 701,36
CHARGES/PRODUITS D'EXPLOITATION	62 701,36
48600000I301 Charges constatues d	4 157,24
48600000I302 Charges constatues d	1 638,78
48600000I303 Charges constatues d	320,64
48600000I304 Charges constatues d	10 922,87
48600000I306 Charges constatues d	8 878,62
48600000I307 Charges constatues d	741,14
48600000I308 Charges constatues d	13 952,54
48600000I309 Charges constatues d	2 866,70
48600000I311 Charges constatues d	6 142,04
48600000I312 Charges constatues d	1 753,36
48600000I313 Charges constatues d	8 102,13
48600000I314 Charges constatues d	25,05
48600000I315 Charges constatues d	546,61
48600000I316 Charges constatues d	2 653,64
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	(4 782,28)
	(4 782,28)
48700000I301 Produits constatus d	(1 250,00)
48700000I314 Produits constatus d	(2 282,28)
48700000I315 Produits constatus d	(1 250,00)
TOTAL DES CHARGES & PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	57 919,08

NOTE N° 10 : PRODUITS A RECEVOIR

DETAIL DES COMPTES	MONTANTS
418000 Clients et comptes rattachés	649 365,23
4387 Organismes sociaux IJSS	7 799,21
441 Subventions à recevoir	525 367,00
4487 Subventions à recevoir	3 981,15
4558 Intérêts courus sur comptes courants	2 210,66
4687 Divers - produits à recevoir	64 024,50
5187 Intérêts courus à recevoir	0,37
5188 Intérêts courus à recevoir	102,34
TOTAL	1 252 850,46

NOTE N° 11 : CHARGES A PAYER

DETAIL DES COMPTES	MONTANTS
1688 Intérêts courus sur emprunts	6 777,94
4081 Fournisseurs - factures non parvenues	50 854,68
4198 Avoirs à établir	8 112,50
4282 Dettes provisionnées pour congés à payer	223 176,68
4286 Autres charges de personnel	4 256,93
4382 Charges sociales sur dettes provisionnées CP	103 473,54
4386 Organismes sociaux - autres charges	14 802,73
4482 Charges fiscales sur dettes provisionnées CP	14 566,87
4486 Etat - autres charges	4 750,47
4686 Autres dettes	3 292,01
5186 Intérêts courus sur découvert	19 272,90
TOTAL	453 337,25

NOTE N° 12 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

Engagements donnés	
a) intérêts restant à courir sur emprunt auprès des établissements de crédit	
part à moins d'un an	42 055,06
part à plus d'un an et moins de 5 ans	94 753,13
part à plus de cinq ans	123 921,58
b) engagement de crédit bail	
c) cautions données	
d) provision pour départ à la retraite dont comptabilisée	103 789,00
Engagements reçus	
a) cautions reçues	

NOTE N° 13 : TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Dénominations	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu	Valeur comptable des titres détenus	Chiffre d'affaires hors taxes	Résultats
U.E.S. ALLIANCE IMMOBILIERE	1 644 733	27 043 919		15,24	7 094 804	2 823 316
ALLIANCE GESTION	125 000	0	6,15%	7 682,49	4 890 118	0
GROUPE ALTERNA DEVELOPPEMENT	1 000 000	-5 539	7,62%	76 200,00	832 529	0

NOTE N° 14 EFFECTIF AU 31/12/2006
--

En E.T.P. : EQUIVALENT TEMPS PLEIN	E.T.P.
Direction	21,33
Administration générale	21,26
Socio-éducatif	58,57
Paramédical	5,70
Services généraux	17,00
TOTAL	123,86

NOTE N° 17 : INFORMATION SUR LES POSTES DES ENTREPRISES LIEES

Eléments concernant les entreprises liées et les participations au 31/12/2006

Postes	Montant concernant les entreprises	
	liées	avec lesquelles la société a un lien de participation
Avances et Acomptes sur immobilisations		
Participations		
Créances rattachées à des participations		
Prêts/Cautions/Fonds de roulement GIE		
Avances et Acomptes versés sur commandes (actif circulant)		
Créances clients et comptes rattachés	370 178,71	SOS Drogue International - JCLT - Arcat - GAD - Alliance Gestion
Autres Créances	87 478,47	Alliance Immobilière - Auxilia - SOS Habitat et Soins
Capital souscrit appelé non versé		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers	55 443,00	DI Siège : 18 157,00 - HS Siège : 35 000,00
Avances et Acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	662 118,72	Collège Coopératif de Paris - SOS Drogue International - SOS Habitat et Soins - JCLT - Alliance Immobilière - GAD - Alliance Gestion
Autres Dettes		
Produits de participation		
Autres produits financiers		
Charges Financières		

HMT Audit

1, Boulevard de Magenta
F-75010 PARIS

Tél. 33 (0) 1.42.39.17.90
Fax. 33 (0) 1.42.40.00.11
E. : hmt@dsaf.com
www.dsaf.com

SIRET 311 411 789 000 51
NAF : 741 C
URSSAF : 756 83 0662703 001 011

Numéro TVA Intracommunautaire
FR 55 311 411 789

HUBERT M. TUBIANA

Diplômé de l'Institut du droit des affaires de la faculté de Paris – Commissaire aux comptes membre de la compagnie régionale de Paris

ASSOCIATION SOS INSERTION & ALTERNATIVES

ASSOCIATION LOI DE 1901

Siège social : 39, Boulevard Beaumarchais
75003 PARIS

Tél. : 01.55.87.55.55

o0o

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice Social : du 1^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2006

o0o

ASSOCIATION SOS INSERTION & ALTERNATIVES

ASSOCIATION LOI DE 1901
Siège social : 39, boulevard Beaumarchais
75003 PARIS

o0o

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2006**

o0o

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 25 mai 2005, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2006 sur :

- le contrôle des comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'Association SOS INSERTION & ALTERNATIVES, joints au présent rapport, qui comprend les structures suivantes :
Siège : Germinal ; Tremplin 94 ; Envol Insertion ; Declic ; CER : Maritime, Morbihan, Guyane ; Lozère ; Martinique ; 93 ; Fil d'Ariane ; Fabrique de Mouvement ; Point Sud Sport ; la Passerelle ; UHD Guyane Ti Kaz.
- la justification des appréciations,
- les vérifications spécifiques et informations prévues par la loi.

Votre Conseil d'Administration réuni le 26 avril 2007 a arrêté le montant du bilan tant actif que passif à €. 9 176 818,29 faisant apparaître un excédent s'élevant à €. 133 633,13. Il nous appartient sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les éléments suivants :

- le changement de méthode de comptabilisation des dettes et créances entre les sociétés du Groupe SOS exposé dans le paragraphe 1.c) de la note n°1 de l'annexe « Règles et méthodes comptables ».
- le changement de méthode de comptabilisation des dettes provisionnées pour congés payés exposé dans le paragraphe 3 de la note n°1 de l'annexe « Règles et méthodes comptables ».

2 - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Comme mentionné dans la première partie du présent rapport, la note n°1 de l'annexe expose les changements de méthodes comptables et les dérogations aux principes comptables.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous nous sommes assurés du bien fondé de ces changements et avons vérifié les informations fournies en annexe.


Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble et ont contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Paris, le 22 mai 2007


HMT Audit
Hubert M. TUBIANA
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

SOS INSERTION & ALTERNATIVES

Comptes annuels au 31/12/2006

LA20

Page 2

BILAN ACTIF	Brut	Amort. & Provision	Net au 31/12/06	Net au 31/12/05
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Logiciels, droits & valeurs similaires	50 113,16	16 426,80	33 686,36	32 003,02
Fonds commercial				
Autres				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	56 406,14		56 406,14	56 406,14
Constructions	225 624,54	33 951,60	191 672,94	203 818,99
Installations techniques, matériels et outillage industriels	12 250,13	3 815,88	8 434,25	31 739,95
Autres	1 495 701,48	510 259,89	985 441,59	746 096,91
Immobilisations corporelles en cours	7 435,71		7 435,71	
Avances et acomptes				1 130,22
Immobilisations financières				
Participations	83 897,73		83 897,73	83 897,73
Créances rattachées à des participations	4 010,75		4 010,75	3 963,25
Titres immobilisés de la dotation				
Autres titres immobilisés	200,00		200,00	200,00
Prêts	1 600,00		1 600,00	1 400,00
Autres	305 827,57	4 270,68	301 556,89	266 856,79
ACTIF IMMOBILISE	2 243 067,21	568 724,85	1 674 342,36	1 427 513,00
Comptes de liaison				
Stocks				
Matières premières et autres approvisionnements				
En cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	68 718,24		68 718,24	50 668,92
Créances (2) :				
Créances usagers et comptes rattachés	3 253 638,33	8 549,92	3 245 088,41	2 003 533,27
Autres	1 192 616,96	30 027,69	1 162 589,27	2 180 269,82
Valeurs mobilières de placement	7 693,95		7 693,95	7 693,95
Disponibilités	2 955 684,70		2 955 684,70	1 469 309,15
Charges constatées d'avance (2)	62 701,36		62 701,36	58 252,23
ACTIF CIRCULANT	7 541 053,54	38 577,61	7 502 475,93	5 769 723,04
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL	9 784 120,75	607 302,46	9 176 818,29	7 197 240,34
(1) Dont à moins d'un an				
(2) Dont à plus d'un an				
ENGAGEMENTS RECUS				
Legs net à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				

SOS INSERTION & ALTERNATIVES Comptes annuels au 31/12/2006	JA20	Page 3
--	------	--------

BILAN PASSIF	31/12/2006	31/12/2005
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise	17 624,45	7 624,45
Ecarts de réévaluation		
Réserves	759 979,05	654 421,64
Report à nouveau (a)	725 872,80	564 217,99
Résultat de l'exercice (b)	133 633,13	475 216,24
Autres fonds associatifs		
Fonds associatifs avec droit de reprise :		
- Apports		
- Legs et donations		
- Résultats sous contrôle de tiers financeurs (a)	-917 036,49	-1 060 410,70
Ecarts de réévaluation		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		
Provisions réglementées	1 032 792,91	383 228,91
Droit des propriétaires (commodat)		
FONDS ASSOCIATIFS	1 752 865,85	1 024 298,53
Compte de liaison		
Provisions pour risques	78 990,27	145 627,41
Provisions pour charges	29 025,76	
Fonds dédiés :		
- Sur subventions de fonctionnement	196 933,18	141 815,68
- Sur autres ressources		
PROVISIONS ET FONDS DEDIES	304 949,21	287 443,09
Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (1)	5 383 458,12	3 998 243,00
Emprunts et dettes financières divers	55 443,00	743 756,17
Avances et acomptes reçus sur commande en cours		97 000,00
Dettes fournisseurs et comptes rattachés (c)	779 905,46	119 035,34
Dettes fiscales et sociales	776 167,89	797 056,76
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	119 246,48	125 827,23
Produits constatés d'avance	4 782,28	4 580,22
DETTES	7 119 003,23	5 885 498,72
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	9 176 818,29	7 197 240,34
(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques	4 341 754,79	2 806 957,19
ENGAGEMENTS DONNES		
Legs nets à réaliser :		
- acceptés par les organes statutairement compétents		
- autorisés par l'organisme de tutelle		
Dons en nature restant à payer		

SOS INSERTION & ALTERNATIVES Comptes annuels au 31/12/2006	1420	Page 4
---	------	--------

COMPTE DE RESULTAT - Première Partie	31/12/2006	31/12/2005
Produits d'exploitation (1)		
Ventes de marchandises		
Prestations de services facturées		
- Prix de journée	10 166 933,21	9 259 257,53
- Dotation globale		
- Autres	280 157,98	324 075,37
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	672 907,17	630 969,99
Reprises sur provisions amortissements, transferts de charges	138 552,90	241 338,50
Cotisations		
Autres produits (hors cotisations)	301 720,74	358 921,56
TOTAL I	11 560 272,00	10 814 562,95
Charges d'exploitation (2)		
Achats de marchandises		
Variations stock de marchandises		
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variation stocks matières premières et approvisionnements		
Autres achats et charges externes	4 312 815,72	3 945 538,73
Impôts, taxes et versements assimilés	383 672,25	384 828,14
Salaires et traitements	3 616 238,92	3 549 127,99
Charges sociales	1 788 127,38	1 774 200,07
Dotation aux amortissements et aux provisions		
Sur immobilisations : dotation aux amortissements	212 478,85	265 973,39
Sur immobilisations : dotation aux provisions		1 664,86
Sur actif circulant : dotation aux provisions	38 577,61	36 704,79
Pour risques et charges : dotation aux provisions	63 834,94	145 627,41
Autres charges	146 260,25	109 099,71
TOTAL II	10 562 005,92	10 212 765,09
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	998 266,08	601 797,86
Quotes parts de résultat sur opérations faites en commun		
Excédent ou déficit transféré III		
Déficit ou excédent transféré IV	29 534,00	7 105,00
(1) Droit produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		

SOS INSERTION & ALTERNATIVES Comptes annuels au 31/12/2006	1420	Page 5
--	------	--------

COMPTE DE RESULTAT - Deuxième Partie	31/12/2006	31/12/2005
Produits financiers :		
Produits financiers de participation		160,12
Produits autres valeurs mobilières		233,86
Autres intérêts et produits assimilés	19 985,02	136,62
Reprise sur provisions et transferts de charges	47,50	48,00
Différence positive de change	4,30	
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement		
TOTAL V	20 036,82	578,60
Charges financières :		
Dotations aux amortissements et aux provisions	4 270,68	47,50
Intérêts et charges assimilées	149 076,73	105 273,09
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL VI	153 347,41	105 320,59
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	-133 310,59	-104 741,99
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)	855 421,49	489 950,82
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	4 718,00	205 622,02
Sur opérations en capital	17 488,00	24 709,05
Reprises sur provisions et transferts de charges	60 000,00	129 970,00
TOTAL VII	82 206,00	360 301,07
Charges exceptionnelles :		
Sur opérations de gestion	63 853,81	112 181,39
Sur opérations en capital	3 636,90	36 704,88
Dotation aux amortissements et provisions	661 256,15	154 746,68
TOTAL VIII	728 746,86	303 632,95
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-646 540,86	56 668,12
Impôt sur les sociétés (IX)	130,00	
TOTAL DES PRODUITS	11 662 514,87	11 175 442,62
TOTAL DES CHARGES	11 475 764,19	10 628 823,63
SOLDE INTERMEDIAIRE	188 750,63	546 618,99
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	141 815,68	70 412,93
- Engagements à réaliser sur ressources affectées	196 933,18	141 815,68
EXCEDENT OU DEFICIT	133 633,13	475 216,24
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Produits		
Bénévolat		
Prestations en nature		
Dons en nature		
Total		
Charges		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Personnel bénévole		
Total		